

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 janvier 2023

---

CRÉATION D'UNE AIDE UNIVERSELLE D'URGENCE POUR LES VICTIMES DE  
VIOLENCES CONJUGALES - (N° 617)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 93

présenté par  
Mme Descamps et M. Taché de la Pagerie  
à l'amendement n° 66 (Rect) du Gouvernement

-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer l'alinéa 8.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement vise à supprimer la condition de "difficultés financières immédiates" nécessaire pour obtenir l'aide universelle d'urgence, conformément à l'esprit de la proposition de loi initiale.